

vention, et des opérations administratives du Comité Exécutif; il est gardien des archives et fait la correspondance.

5. Le Trésorier est dépositaire des fonds de l'Union; il recouvre la contribution annuelle par l'entremise des trésoriers de Cercles locaux, et fait les paiements sur l'ordre du Président, contre-signé par le Secrétaire.

6. Le Censeur veille au maintien de la constitution. C'est à lui que sont référées les demandes de nouveaux Cercles désirant être reconnus. C'est aussi lui qui préside à la vérification des pouvoirs de chaque personne, qui désire prendre son siège comme membre de la Convention. Ses décisions à cet égard peuvent toutefois être révisées par la dite Convention.

7. Les membres du Comité Exécutif, ne sont pas tenus de se réunir en assemblée pour adopter une résolution régulière; il suffit pour régulariser une résolution qu'elle soit transmise, par la poste ou autrement à chaque membre du dit Comité et qu'elle reçoive l'approbation de trois d'entre eux.

8. Les vacances qui surviennent dans le Comité Exécutif, pendant que la Convention ne siège pas, sont remplies par le Comité lui-même et les personnes pour remplir les charges ainsi vacantes prises parmi les membres de la dite Convention. Les personnes ainsi nommées par le Comité Exécutif, ne restent en office, que jusqu'à la session suivante de la Convention, mais deviennent membres à vie de la dite Convention de la même manière, que si elles avaient été nommées par cette dernière. Le Comité Exécutif est l'organe de la Convention et exerce comme tel l'autorité dans l'Union.

50. *Dispositions diverses.*—1. La fête patronale de l'Union est la St. Jean-Baptiste.

2. Le *quorum* dans les assemblées de Cercles locaux est de cinq; dans les séances de la Convention il est de dix.

3. Toute infraction à la Constitution de la part d'un membre ou d'un Cercle rend tel membre ou tel Cercle sujet à être privé des droits et privilèges que cette même Constitution lui assure.

4. Chaque fois que les intérêts de l'Union l'exigent le Comité Exécutif peut autoriser la co-opération de tous les Cercles Locaux, compris dans une certaine portion de territoire définie et désignée comme Région Agricole.

Les abeilles.

(suite.)

Avant l'essaimage, plusieurs œuvres sont élevées. Ce n'est pas toujours à cause du trop grand nombre d'abeilles qu'elles essaient. La grande chaleur y est pour quelque chose. Dans l'interval, un certain nombre de cellules royales ont été construites, afin qu'une nouvelle reine puisse remplacer aussitôt l'ancienne reine qui vient de laisser la ruche, à la tête d'un essaim. Celle-ci, avant de sortir, parcourt d'abord les rayons d'une manière inquiète; son agitation se communique aux autres abeilles, puis une commotion s'en suit. Les abeilles se bourrent de miel, puis quelques unes d'entre elles sont envoyées comme éclaireurs, afin de choisir l'endroit où l'essaim s'arrêtera, puis enfin, elles sortent de la ruche en masses continues. Au milieu d'elles se trouve la reine qui, d'ordinaire, s'élève dans les airs et est environnée de l'essaim. Quelquefois la reine tombera dans l'herbe et se perdra. Alors l'essaim retournera à la ruche dont il est sorti. L'essaim qui possède sa reine se pose quelque part; il est alors facile de le faire entrer dans une ruche vide, que l'on tient renversée à cet effet. On a compté jusqu'à trente essaims d'une même ruche dans une saison; mais quelques uns de ces essaims provenaient de la seconde génération.

D'ordinaire la fertilisation de la reine a lieu en juin; bientôt après, les bourdons seront tous sacrés. S'il n'y a point de reine, ou si la reine ne donne que des œufs mâles, les bourdons seront

conservés plus longtemps. Les abeilles se jettent sur les bourdons, qui sont sans défense. Elles les perceront dans les intestins au moyen de leurs dards empoisonnés, puis elles se tordront sur elles-mêmes de manière à se dégager sans se blesser.

Les réglemens sanitaires de la ruche sont bien surprenants; rien de sale ou d'offensant n'y restera, si les abeilles peuvent s'en débarrasser. On a vu de gros insectes qui s'étaient introduits dans la ruche et qui avaient été complètement recouverts de propolis, au point de les faire disparaître tout à fait. Il en est de même des fentes par où l'humidité ou le froid pourraient s'introduire. Elles seront complètement fermées au moyen du propolis.

Pour faire la ventilation, les abeilles se placeront par lignes, de l'entrée jusqu'aux parties les plus éloignées de la ruche; puis, par un mouvement uniforme et régulier de leurs ailes, elles établiront des courants d'air frais qui purifieront la ruche.

Une garde se tient toujours à l'entrée pour en exclure les ennemis. Cependant il arrive que des insectes y pénétrèrent sans être aperçus. Ils font alors des ravages considérables. Ainsi l'on a trouvé dans des ruches l'insecte représenté par les figures suivantes. En le disséquant on en a extrait une grande cuillerée de miel. D'autres insectes font également de grands dégâts.

Les abeilles sont de petites créatures très vindicatives quand elles sont troublées par quelque accident ou par quelque fait de malveillance. Jamais elles ne chercheront à nuire à qui que ce soit, à moins qu'elles ne soient provoquées, mais elles se vengeront certainement quand une attaque injuste se produira.

On a vu souvent des essaims entiers livrer des batailles en règles à d'autres essaims, mais la cause de ces démêlés est presque toujours la compétition pour un nouveau domicile, ou la conquête d'un domicile occupé.

Qu'un apiculteur se montre négligent en ce qui concerne quelque partie de son rucher, et cela suffira pour mettre toute la population en révolution: les abeilles qui découvrent les magasins à miel en prennent possession sans scrupule, et se livrent sans pudeur au pillage le plus éhonté et le plus effréné.

On peut du reste constater chez elles des instincts pillards; quelques-unes se constituent en espèces de filons de profession; d'autres deviennent des voleurs de grands chemins. Huber, et nombre d'autres apiculteurs distingués font mention de bon nombre de méfaits des abeilles voleuses tels que le suivant:

Une abeille flaneuse aperçoit une autre abeille chargée de butin qui se rend en toute hâte au logis; aussitôt, elle se précipite sur cette dernière et la force à lui livrer son trésor. Il est nécessaire, pour la voleuse, d'agir de ruse, car le miel, objet de sa cupidité, ne se trouve pas chez la pauvre attaquée à la portée de la ravisseuse; il se trouve dans une espèce de poche ménagée à l'intérieur de son corps, en sorte qu'il serait impossible à celle-ci de l'enlever sans réduire entièrement l'autre. Cependant, la voleuse ne cherche pas à tuer sa victime, mais elle semble lui adresser les mots sacramentels des voleurs de grands chemins: "La bourse ou la vie", et généralement elle réussit à se